



Direction de l'Environnement
Province Sud

BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

Nouméa, le 03 mai 2012.

Objet : transmission courrier 120503A, destiné à la DEPS.

N/Réf. : 120503C APK/APK

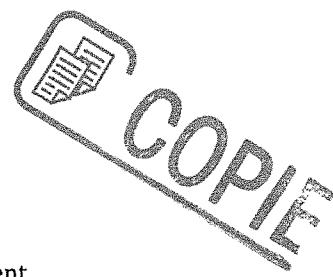
Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint copie du courrier en référence, suite à une requête de la DEPS concernant la transmission des études de stabilité du CET de Ducos, dans le cadre du projet de création d'une voie d'accès à la plateforme de Koutio Koueta, attenante au site cité.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

PROVINCE PROVINCE		ARRIVÉE		09 MAI 2012											
SUD Dir. de l'environnement		N° 16502		CM	CM	CM	CM	SAF	SAF	SPR	SPR	SCA	SCA	SAP	SAP
Dir. de l'environnement		Dir.	CM	CM	CM	CM	CM	SAF	SAF	SPR	SPR	SCA	SCA	SAP	SAP
AFFECTÉ								V							
COPIE															
OBSERVATIONS		+ b/05/07 -> b/1. <i>Yann R</i> <i>SLP en parler</i>													



Direction de l'Equipement
1 rue Unger
BP H4
98849 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 03 mai 2012.

Objet : Demande de transmission des dossiers d'études de stabilité du CET de DUCOS, en lien avec le projet d'accès à la plateforme de Koutio Koueta.

N/Réf. :

- 120503A APK/APK

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande relayée par les services de la Direction de l'Environnement, nous vous prions de trouver ci-joint une synthèse des études liées à la stabilité du CET de Ducos.

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur le fait que la CSP dispose d'une convention d'occupation avec la Ville de Nouméa pour le périmètre concernée et que le contrat de concession pour la gestion des déchets urbains, dont le site fait partie, est passé avec le SIGN. Dans le cas où des évolutions entraîneraient une modification de ce périmètre, ces deux entités devront donc y être associées.

De plus, au titre du code de l'environnement, des futurs arrêtés de post exploitation de ce site instruits par la DENV, et en préliminaire à une demande d'avis formelle pouvant émaner de vos services, nous tenions à vous préciser qu'il ne nous paraît pas opportun, au regard des études ci-jointes et du passif du site, de modifier ce périmètre dans la mesure où il pourrait impacter les conditions de suivi et que, le cas échéant, elles ne pourraient être prises en charge par la CSP.

Veuillez noter que l'ensemble des documents repris dans cette transmission sont transmis en diffusion contrôlée et que toute autre utilisation ou diffusion que celle prévue par votre requête devra faire l'objet d'une demande à nos services, la CSP restant pleinement propriétaire de ces derniers.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos plus respectueuses salutations.

Copie :

- SIGN
- DENV

S.A.S au capital de 102.682.000 F.CFP - RCS de Nouméa N° 88 B 20299 – RIDET : 0202499
Rue Simonin – Ducas - B.P. 7262 – 98801 NOUMEA CEDEX (Nouvelle Calédonie)

Tél. +687 28.75.55 - Fax +687 28.62.86

Direction Générale : BP 179 – 98845 NOUMEA CEDEX (Nouvelle-Calédonie)
+687 26.93.64 - Fax +687 25.97.11